



ASSOCIATION SPORTIVE

Inscription pour l'année 2014-2015

Académie Orléans-Tours
Collège HELENE BOUCHER
23 boulevard Chasles 28006 CHARTRES
tel : 02 37 36 03 20
blog : www.asheleneboucher.com
mail : asheleneboucher@gmail.com

L'inscription à l'AS est libre et possible tout au long de l'année.
Tout élève inscrit peut participer à une ou plusieurs activité(s) si cela est faisable.
Toutes les activités proposées s'adressent autant aux filles qu'aux garçons.

Les activités débiteront à partir de la semaine du 8 septembre (sauf natation, semaine du 15/09)

TOUS LES MERCREDIS APRES-MIDI :

- **ESCALADE** de 13h30 à 15h00 au gymnase Jean Cochet (toute l'année) pour les débutants.
de 14h30 à 16h00 au gymnase Jean Cochet (toute l'année) pour les confirmés.
- **SPORTS COLLECTIFS** de 13h30 à 15h30 au complexe sportif Charles Péguy.
- **NATATION** de 14h30 à 16h au complexe de l'Odyssee

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE :

LUNDI de 13h00 à 14h00 au gymnase du collège :

Pour tous les niveaux de pratique (loisir, compétition, jeune animateur, chorégraphe, juge)

MERCREDI de 13h à 14h30 au gymnase F. Aubry :

Pour les gymnastes confirmés uniquement et pour préparer les compétitions (se renseigner obligatoirement auprès de Mme VIGNAUD pour s'assurer du niveau de pratique demandé)

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE :

Jour et horaire d'entraînement selon la nécessité et la disponibilité des gymnastes de l'équipe
(information diffusée via le blog de l'AS).

TENNIS de TABLE : le jeudi de 13h00 à 14h00 dans l'enceinte du collège.

Ponctuellement, au cours de l'année, diverses activités seront proposées :

RUN & BIKE : compétition en binôme alliant course et VTT.

TRIATHLON : compétition individuelle ou en équipe regroupant natation, vélo, course à pied.

CROSS hivernal : compétition départementale prévue en novembre ou décembre.

ATHLETISME estival : avec courses, sauts, lancers, compétitions et entraînements ponctuels

LA COTISATION ANNUELLE EST DE :

- **20 euros :** permet de participer à une, voire plusieurs activités (entraînements et compétitions). Activités non obligatoires mais qui nécessitent une assiduité certaine.
- **15 euros :** uniquement compétition dans plusieurs activités (sans entraînement)
- **5 euros :** uniquement compétition dans une seule activité ou pour être seulement jeune officiel comme arbitre, juge, photographe (toujours sans entraînement).
- **45 euros** pour 3 licenciés de la même famille au lieu de 60 euros.

**PIECES
A
FOURNIR**

- **Certificat médical** (feuille jointe) de pratique multisports de moins de 3 mois
- **Autorisation du responsable légal** (feuille jointe)
- **Cotisation** par chèque (à l'ordre de l'Association sportive du collège Hélène Boucher, nom de l'élève au dos du chèque si différent de celui-ci) ou en espèce

Une assemblée générale (bilan, clip vidéo, récompenses, goûter) est fixée en fin d'année (juin)

Blog de l'AS : www.asheleneboucher.com mail AS : asheleneboucher@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE H. BOUCHER

INSCRIPTIONS

Les pièces nécessaires pour l'inscription à l'association sportive sont :

- Le certificat médical officiel (fourni avec le dossier d'inscription AS)
- L'autorisation parentale
- La cotisation annuelle, elle est définie chaque année et peut être réglée en plusieurs versements, autant que nécessaires, par chèque ou en liquide

Lorsque l'élève a fourni l'ensemble de ces pièces il peut être inscrit à l'association sportive. Par son adhésion, tout licencié accepte d'être photographié et filmé et la diffusion de ses photos sur le blog de l'AS.

SÉANCES D'OBSERVATION

Tout élève peut assister à une séance d'entraînement pour chaque activité sportive afin de conforter son choix d'inscription à l'AS. Ce nombre de séance(s) d'observation peut être modifié par l'enseignant responsable de sa pratique d'association sportive.

TENUE

Une tenue sportive adaptée sera spécifiée par chaque enseignant selon la pratique.
En cas d'oubli l'enseignant peut s'opposer à la pratique sportive de l'élève.

MATÉRIEL - INSTALLATIONS SPORTIVES

Le matériel tout comme les installations mis à disposition font l'objet de la plus grande attention. En cas de dégradation, il pourra être demandé à l'élève et à sa famille des réparations, remplacements ou remboursements. Chaque licencié participe activement à l'installation et au rangement du matériel.

DÉPLACEMENTS

Certaines activités sportives se déroulant à l'extérieur du collège obligent des déplacements depuis l'établissement ou le domicile de l'élève. Ces déplacements se font sans encadrement sous la responsabilité des familles ou du responsable légal.

Dans le cas où l'élève serait amené à quitter la séance avant la fin de manière ponctuelle ou régulière (ex : pour rdv médical, transport), une autorisation écrite des parents devra être fournie au préalable à l'enseignant. Seuls les déplacements officiels, compétitions, rencontres sportives ou sorties, organisés par le collège se font sous la responsabilité de l'établissement.

ASSIDUITÉ - PRÉSENCES - ABSENCES - COMPORTEMENT

La présence ou l'absence de l'élève est notée à chaque entraînement par l'enseignant. Les absences ne seront pas sanctionnées, elles ne seront signalées qu'à la demande des familles, par mail. Les enseignants se laissent un droit de réserve concernant la participation d'élèves trop souvent absents ou posant des problèmes de discipline aux entraînements, aux compétitions et aux sorties. Une présence régulière est souhaitée.

COMPÉTITIONS

Tout élève inscrit à l'AS peut participer aux compétitions si le championnat UNSS le permet, si le nombre d'élèves lors de pratique collective est suffisant et si son niveau de pratique l'y autorise tout comme son comportement à l'AS et lors du temps scolaire.

Certaines rencontres sportives peuvent occasionnellement empiéter sur le temps scolaire, l'absence aux cours précisée par l'enseignant à la vie scolaire constitue un motif valable d'absence. L'élève devra néanmoins se rendre à la vie scolaire avec son carnet de liaison justement rempli avant son retour en cours. L'élève tiendra informé au préalable ses enseignants de sa future absence notamment pour que ceux-ci puissent organiser leurs cours en conséquence (ex : interrogation différée).

SORTIES

Des sorties ou rencontres amicales peuvent être organisées dans le cadre de l'AS. Tout élève peut y participer mais les enseignants d'EPS peuvent s'y opposer en cas de problèmes d'assiduité ou de discipline. Ces sorties peuvent être réalisées à l'initiative des enseignants ou des élèves.

FORMATION

Des formations de « jeunes officiels », c'est-à-dire, d'arbitre, de juge... organisées dans le cadre de l'UNSS, peuvent être proposées à chaque élève.

AUTORISATION D'INSCRIPTION DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e)
demeurant à (ville).....
Tél Fixe Père.....et Tel portable Père.....
Tél Fixe Mère.....et Tel portable Mère.....
Tél Fixe Autre.....et Tel portable Autre.....
autorise l'élève.....
né(e)le ____/____/____ en classe de (en indiquant le numéro de la classe)à
faire partie de l'Association sportive de son établissement. J'accepte que les responsables de
l'association sportive et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention chirurgicale ou
médicale en cas de besoin (1). J'autorise également qu'il ou elle se rende sur les lieux de pratique et
reparte de ces mêmes lieux directement sans passer par le collège. Si vous avez des
recommandations, veuillez les inscrire au dos de cette feuille.

Activité choisie : Jour et horaire choisis :
Activité choisie : Jour et horaire choisis :
Activité choisie : Jour et horaire choisis :

Inscrire obligatoirement et lisiblement au moins une adresse mail :

Mail père/ mère/ autre:
Mail père/ mère/ autre:
Mail élève :

*Pensez à vous inscrire à la newsletter de notre blog et à confirmer votre inscription dès réception
du premier mail provenant de ce site l'AS Hélène Boucher.*

Par mail, via la newsletter de notre blog, vous serez tenu au courant de toutes les informations
concernant l'association sportive (entraînements, dates des compétitions, évènements particuliers,
résultats des différentes rencontres,...).

Demande et démarche à suivre pour le signalement des absences du mercredi UNIQUEMENT :

Si vous souhaitez être informé des absences éventuelles de l'élève, le responsable légal doit envoyer
sa demande par mail, à l'adresse de l'AS : « asheleneboucher@gmail.com », en précisant, le nom/
prénom de l'élève, l'activité et horaire choisis. Un mail de confirmation sera envoyé en retour. Par la
suite, les absences seront signalées à cette adresse mail uniquement.

Nous déclarons avoir pris connaissance du **règlement intérieur de l'association sportive**. Nous
nous engageons à signaler tout changement de données personnelles et acceptons **par son adhésion,
à ce que cet(te) élève soit photographié(e), filmé(e), et la diffusion de ses photos par affichage
au collège, sur le blog de l'AS et le site de l'établissement.**

Fait à _____, le _____

Signature de l'élève :

Signature des parents :

(1) : Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

CERTIFICAT MEDICAL

Il est indispensable d'établir un certificat médical **multisports** (document ci-dessous ou certificat
libre mais multisports).
Par conséquent, uniquement dans certains cas particuliers, le médecin rayera les sports réellement
contre indiqués pour la pratique de l'élève.



CERTIFICAT MÉDICAL
DE NON CONTRE - INDICATION
À LA PRATIQUE SPORTIVE EN
COMPÉTITION UNSS

Je soussigné(e).....

Docteur en Médecine, demeurant :

Certifie avoir examiné : né(e) le :/...../19.....

et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique des sports
suivants en compétition UNSS :

(rayez seulement les sports contre indiqués)

Sports collectifs

Base ball
Basket ball
Foot ball
Hand ball
Rugby
Volley ball

Sports d'expression

Aérobic
Danse
Gymnastique Artistique
Gymnastique rythmique et
Sportive

Sports duels

Boxe
Boxe Française
Escrime
Judo
Lutte

Sports de balle

Badminton
Tennis
Tennis de table
Squash

Sports de Plein air

Aviron
Canoë-Kayak
Escalade
Equitation
Golf
Planche à Voile
Voile

Autres sports individuels

Athlétisme
Biathlon
Triathlon
Cross
Cyclisme, VTT
Natation
Haltérophilie
Tir à l'Arc
Patins à roulettes
Techniques de cirque

Autres sports (à préciser) :

N.B. : Pour les sports ne figurant pas sur la liste ci-dessus, et qui nécessitent un examen spécial
préalable à la délivrance d'une licence (exemple : plongée, vol libre...), il convient de se référer à la
légalisation en vigueur dans la fédération concernée.

Fait à :le...../...../ 200....

Cachet et signature du médecin :